



Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace

Communication n° 249

CHAMPIONNATS DE FRANCE BMC + SOLOS 2018

ORDRE DE PASSAGE DANSES IMPOSEES

Pour les Championnats de France BMC et Solos, l'ordre de passage de la première danse imposée sera tiré au sort à l'intérieur des groupes formés selon le classement général (French Ranking pour les couples, classement de la Liste de Sélection pour les Solos). Les concurrents les mieux classés patineront dans le dernier groupe, les concurrents les moins bien placés patineront dans le premier groupe

Les Compétiteurs sont divisés en autant de groupes d'échauffement égaux que nécessaire, de manière à ce que chaque groupe d'échauffement soit le plus nombreux possible mais comporte au maximum : cinq couples, dix solos en Danses Imposées et huit solos en Danse Libre et Danse d'Interprétation Solo (Règle 3.5.6.3).

Si le nombre de Compétiteurs n'est pas divisible par le nombre de groupes d'échauffement, le ou les derniers groupes d'échauffement peuvent comprendre un Compétiteur de plus que les autres.

Le tirage au sort s'effectuera dans l'ordre du classement du French Ranking pour les couples ou de la Liste de Sélection pour les Solos.

La deuxième danse imposée sera patinée dans l'ordre prévu par la Règle 3.5.5.3.

Exemple

Pour les Catégories benjamins, minimes, cadets et juniors des Championnats de France Solos, 24 patineurs, pour la première danse imposée,

- *les 8 premiers au classement de la Liste de Sélection tireront pour le passage entre 17 et 24. C'est le patineur le mieux classé qui tire en premier et ainsi de suite,*
- *les 8 suivants au classement de la Liste de Sélection tireront pour le passage entre 9 et 16,*
- *les 8 suivants au classement de la Liste de Sélection tireront pour le passage entre 1 et 8.*

La deuxième danse imposée sera commencée par le concurrent ayant tiré le n°13 à la première danse imposée.

CHAMPIONNATS DE FRANCE SOLOS - PANEL DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Suite à la demande de l'AFEDG à l'occasion de la réunion de la CSNDG qui s'est tenue lors du Championnat de France Junior, la disposition suivante a été adoptée :

Le panel des officiels d'arbitrages du championnat de France Solos est revu de la manière suivante

Danses Imposées

Juge 1	Juge 2	Juge 3 (JA et CT)	Juge 4	Juge 5				Opérateur de Données	
-----------	-----------	----------------------------	-----------	-----------	--	--	--	----------------------------	--

Danse Libre, Danse d'Interprétation

Juge 1	Juge 2	Juge 3 (JA)	Juge 4	Juge 5		Contrôleur Technique	Spécialiste Technique		Opérateur de Données	Opérateur de Replay Video
-----------	-----------	-------------------	-----------	-----------	--	-------------------------	--------------------------	--	----------------------------	---------------------------------

Paris le 18/03/2018